



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Services Communs

Montreuil, le 25 mars 2024

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

IPA / ICPA MAJORÉES ET LIQUIDABLES, C'EST POSSIBLE

Après l'important mouvement de grève et de manifestation du 19 mars dernier, la direction doit reconnaître les spécificités des agents SUGE.

Cette reconnaissance doit se concrétiser par des mesures pérennes et liquidables. La CGT revendique l'augmentation des indemnités de port d'arme et leur intégration dans la prime de travail. Cette mesure doit s'accompagner d'une augmentation similaire pour les agents contractuels.

Les cheminots de la SUGE subissent, comme leurs collègues, les effets des différentes réformes du ferroviaire ainsi que de celles des retraites qui ont impacté leurs conditions sociales et de travail. Les importantes réorganisations de ces dernières années ont considérablement dégradé leurs métiers, au point de voir aujourd'hui une augmentation du nombre de démissions et une mobilisation historique le 19 mars dernier, avec 1 cheminot sur 2 en grève et 1 000 d'entre eux rassemblés devant la DDS.

UNE RÉMUNÉRATION EN BERNE

L'inflation sur ces 10 dernières années dépasse les 20 % alors que, dans le même temps, les revalorisations générales de salaire à la SNCF n'ont été que de 3,8 % sur la même période. Cette perte de rémunération se cumule avec des déroulements de carrière péjorés.

Pour être très concret, le délai de séjour moyen sur les différentes classes et les différents collèges ne cesse d'augmenter. Alors qu'il fallait 97 mois en 2011 pour passer de la classe 2 à la classe 3 (qualification B sur C), il en faut actuellement 117.

De plus, la direction a toujours joué sur les mots entre « chef d'équipe » ou « chef de mission » pour maintenir le déroulement de carrière des agents au plus bas !

Ce phénomène a des conséquences importantes sur le niveau des pensions au moment du départ à la retraite.

L'INTÉGRATION DE L'INDEMNITÉ DE PORT D'ARME DANS LE SALAIRE LIQUIDABLE TOUT DE SUITE !

En décembre 2010, dans le cadre d'une audience, la CGT obtenait la création du code prime spécifique 11 pour la SUGE et l'intégration d'une partie des indemnités de port d'arme dans la prime de travail avec un abondement de l'entreprise.

Ce dispositif existe ! Il est donc temps de le réactiver afin d'augmenter de manière durable le salaire des agents de la SUGE et que celle-ci compte pour leur retraite.

Il est temps que la direction prenne la mesure de cette colère. La CGT exige :

- que la direction reconnaisse la technicité de nos métiers à travers un parcours professionnel à partir de la classe 3 ;
- l'augmentation et l'intégration des indemnités de port d'arme dans la prime de travail spécifique SUGE (code prime 11) ;
- la sécurisation des indemnités de port d'arme en cas de reconversion subie ou choisie.

La CGT appelle les cheminots de la SUGE à se tenir prêts à agir de nouveau dans les semaines qui viennent !

Retrouvez toutes les informations et le développement de nos revendications sur www.renforcement-cheminotcgt.fr

